

Barème des Honoraires de l'Agence

Au 1er octobre 2025



**SARL HF IMMOBILIER – 26, rue Jean-Jacques ROUSSEAU 54510 TOMBLAINE – Transaction sur immeubles et fonds de commerce – R.C.S. Nancy : 852 939 933 – Non-détention de fonds – Absence de garantie financière
N° CPI : 5401 2019 000 042 838 – Représentée par Hugo FERON, gérant.**

TRANSACTIONS

- Ventes de Maisons, Appartements et Terrains :

10 % TTC du prix net vendeur jusqu'à 100 000 €

9 % TTC du prix net vendeur jusqu'à 150 000 €

8 % TTC du prix net vendeur jusqu'à 250 000 €

7 % TTC du prix net vendeur au-delà de 250 001€

Minimum de perception : 6000 € TTC

Estimation : 250 € TTC ou offerte voir conditions en agence

- Ventes de locaux commerciaux, professionnels, parts de sociétés, fonds de commerce :

5 % TTC du prix net vendeur

Minimum de perception : 6000 € TTC

A la charge de l'acquéreur ou du vendeur précisé sur le mandat Il est précisé que les prix de vente s'entendent avant enregistrement et notaire.

LOCATIONS

Métropole du Grand Nancy :

A la charge du bailleur : Constitution du dossier, visite, rédaction bail maximum 8€ TTC/m²
État des lieux : Maximum 3€ TTC/m²

A la charge du locataire : Constitution du dossier, visite, rédaction bail maximum 8€ TTC/m²
État des lieux : Maximum 3€ TTC/m²